

Plantes vivaces sauvages et fleurs

Les plantes vivaces sauvages, les fleurs d'été et les plantes à bulbes forment le cadre fleuri et coloré du jardin qui nous accompagne tout au long de l'année. La combinaison judicieuse des espèces et des formes ne permet non seulement d'adapter ce cadre à nos propres besoins, mais elle garantit également une floraison tout au long de l'année.

En principe, les plantes indigènes devraient être privilégiées, car elles sont adaptées aux conditions environnementales locales et offrent de la nourriture ainsi qu'un habitat à la faune locale. Les plantes exotiques peuvent aussi compléter à merveille le jardin naturel. Très souvent, elles fleurissent à d'autres moments et offrent d'autres couleurs que la flore régionale. Comme il s'agit en partie d'espèces et de variétés qui ont fait leur preuve, il n'y a aucune raison d'y renoncer et il convient de leur réserver une place appropriée dans le jardin naturel. Toutefois, il faut absolument veiller à ne pas planter d'espèces dites invasives (voir la fiche Néophytes envahissantes).

Fleurs doubles

Préférez les variétés aux fleurs simples, car beaucoup de fleurs doubles ne livrent ni nectar, ni pollen aux insectes pollinisateurs.

Plantes à bulbes, plantes vivaces et fleurs d'été

Selon leur forme, on distingue

Les plantes à bulbes :

se caractérisent par leur floraison particulièrement précoce. Au moment où la flore locale est tout juste sur le point de éclore, elles fournissent déjà pollen et nectar aux insectes utiles.

Les plantes vivaces sauvages :

n'ont pas besoin d'être replantées et en plus de leurs fleurs, ils offrent un quartier d'hiver idéal pour bon nombre d'insectes et petits animaux tels que les hérissons (les variétés de plantes vivaces exotiques complètent les variétés régionales).



Les plantes bisannuelles comme l'ancolie se répandent rapidement grâce à leurs graines. Elles remplissent les espaces vides et offrent une floraison précoce variée.

multiplicity

VILLE DE
LUXEMBOURG
www.vdl.lu

La biodiversité chez moi

Les fleurs bisannuelles :

peuvent être plantées en bordure des plantes vivaces sauvages et entre les bulbes à fleurs là où les plantes vivaces sauvages ne se sont pas encore complètement développées. Dans le jardin naturel, elles livrent pollen et nectar.

Les fleurs d'été :

peuvent être semées entre les plantes vivaces sauvages. Elles fleurissent quand la plupart des plantes vivaces sauvages sont déjà fanées. Dans le jardin naturel, elles sont source de de pollen et de nectar.



Les plantes vivaces sauvages forment le cadre durable du jardin. Chaque année, leur floraison attire dans notre jardin des milliers d'insectes à la recherche de fleurs.

© Ville de Luxembourg - Alexandra Deblève

Plantation

- Enfouissez les bulbes en automne et avant le gel. La terre protégera les bulbes jusqu'au printemps et ils peuvent se développer de manière optimale,
- Plantez les plantes vivaces sauvages à la fin de l'été (à partir du mois d'août) ou au début du printemps (de mars à avril). C'est le moment où les plantes se développent le mieux. Les plantes bisannuelles forment une exception : elles se développent encore bien en automne, passent l'hiver sous forme de rosette et fleurissent dès le début du printemps,
- À la fin de l'été, les espèces bisannuelles se développent le mieux. On peut les semer à partir de la mi-août. Jusqu'à l'automne, les plantes forment une rosette, le printemps suivant, elles fleurissent et forment des graines,
- Ne semez ou plantez les fleurs d'été que de début mai à mi-mai. De nombreuses espèces sont sensibles au gel et se développent mal quand les températures sont trop basses.

Entretien – Puisez dans l'abondance

Les plantations de plantes vivaces sauvages font partie du grand art du jardinage. Choisissez soigneusement les plantes vivaces et profitez des possibilités que vous offrent les plantes précoces à bulbes, les espèces bisannuelles et les fleurs d'été à floraison tardive. Ainsi, vos parterres offrent toujours un aspect fleuri multicolore quand vos plantes vivaces sauvages ne fleurissent pas encore ou lorsqu'ils sont déjà fanés ; les mauvaises herbes ont peu de chance de s'installer, ce qui réduit le travail et permet de garder nets vos parterres. Ainsi, vous pouvez renoncer au paillis et aux herbicides.

Mauvaises herbes et plantes couvre-sol

Le jardin naturel ne peut pas se passer complètement d'entretien. Si vous n'entretenez pas votre jardin, les plantes à forte croissance prendront bientôt le dessus et étoufferont les plantes qui les entourent. Pour obtenir des plates-bandes et des parterres variés, retirez régulièrement les plantes qui prolifèrent trop pour laisser de la place aux autres espèces.

Il en va de même des mauvaises herbes : l'herbe aux goutteux et les liserons finiront forcément par apparaître dans vos parterres de plantes vivaces sauvages. Un entretien régulier permet de les tenir en respect. Tant qu'elle apparaît de façon isolée, considérez la mauvaise herbe comme un couvre-sol bienvenu qui profite des espaces dégarnis de votre plantation de plantes vivaces sauvages. Mais intervenez avant que les mauvaises herbes deviennent un problème. Enlevez à la fourche à bêcher autant de prolongements de racines que possible à la fin de l'hiver, avant que les plantes à bulbe ne se développent.

Les espèces bisannuelles comme la sauge muscat enrichissent le jardin de plantes vivaces. L'espèce se ressème elle-même et remplit les espaces dégarnis entre les plantes vivaces. Pour les insectes, telles que les abeilles, elles représentent un apport de nourriture bienvenu.



© Ville de Luxembourg - Alexandre Dabéve



Les plantes à bulbes à floraison précoce n'apportent pas uniquement des notes de couleur dans le jardin, elles fournissent aux insectes le premier nectar et pollen.

POUR EN SAVOIR PLUS :



→ Lien

SIAS - « Massifs de plantes vivaces » : www.sias.lu



→ Lien

SIAS - « Bulbes de fleurs » : www.sias.lu



→ Lien

SIAS - « Gartenkräuter » : www.sias.lu



→ Lien

Mouvement écologique - « A voller Bléi » : naturelo.meco.lu



→ Lien

MECB - « Aménagement d'espaces verts proches de l'état naturel en milieu urbain » : environnement.public.lu